



connaitre les droit du huissier de justice

Par **titilapin**, le **23/04/2009** à **12:16**

bonjour, il y a dix ans mon mari a creer son entreprise individuelle en travaux publics puis quelques année plus tard il a creer sa societe mais pendand son activite individuelle il a eu un gros probleme sur un chantier, c'est passer au tribunal plusieurs fois car ce n'ai pas lui qui avait tort mais l'avocat n'est pas aller jusqu'aux bout et donc mon mari a perdu 4 a 5 ans plus tard. C'est vrai ca a trainé et aujourd'hui un jugement a été rendu et ont dois payer 14000€ que l'on a pas. nous avons echelonner mais on a pas pu payer pendant deux mois (mars et avril) 3000€. et donc le huissier n'est pas joignable mais nous avons recus une copie recommander avec la liste de quelque meubles (sans valeurs) et la date de mise en vente (le 12 mai) aussitot j'ai donc renvoyer un cheque de 3000€ et la demande de reprendre l'échellonement de 1500€ pendant 7 mois. j'en suis la dans l'attente de connaitre mes droits et ceux du huissier mais dans l'attente je terrifie j'ai deux enfants de 9 et 12 ans qui sont au courant et qui ont très peur.
je ne sais pas vers qui me tourner. merci beaucoup de votre réponse.